

## 1. RESUME NON TECHNIQUE

### 1.1 Présentation du projet

SUD MANCHE AMENAGEMENT envisage la réalisation d'un projet de **lotissement d'habitations** situé à l'Ouest du centre bourg de la commune déléguée d'Hérenquerville, dans la commune de Quettreville-sur-Sienne, dans le département de la Manche. Le projet prévoit la réalisation de **32 lots** sur une surface de **3,30 Ha**.

Le projet concerne les parcelles cadastrales **n°244 AB 96, 244 ZA 83, 244 ZA 87**.

Conformément à la carte communale, le projet est situé en zone **Constructible**. Cette zone est « *constructible pour de l'habitat et des activités compatibles avec l'habitat* ».

En ce qui concerne les eaux usées, la commune est équipée d'une station d'épuration de type boue activée, mise en service en 1975. Elle se situe à l'Est du centre-ville de Quettreville-sur-Sienne, au bord du cours d'eau La Vanne. Sa capacité nominale est de 1990 eq/hab. En 2021, la charge entrante au niveau de la station était de 1881 eq/hab. Le projet prévoit la réalisation de 32 lots. En prenant 2 Eq/hab. par lot, le projet va générer 64 Eq/hab.

**Les lots seront raccordés au réseau d'assainissement collectif de la commune. Des travaux vont être engagés sur la commune d'Hérenquerville en 2024 afin que la station d'épuration soit en capacité de recevoir de nouveaux effluents.**

Le projet appartient au **SDAGE Seine-Normandie** et au **SAGE Côtiers Ouest du Cotentin**.

### 1.2 Analyse de l'état initial

| Thèmes   | Périmètre du projet   |
|--|---|
| <b>NATURA 2000</b>                                 | <p><b>Pas compris dans un site NATURA 2000.</b></p> <p>Zones les plus proches situées à 4 km à l'Ouest du projet : « <i>Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou</i> » (ZSC), « <i>Havre de la Sienne</i> » (ZPS).</p> <p>Interactions hydrauliques mais au vu de la distance (6 km), de l'occupation du sol (différente des zones NATURA 2000), des mesures compensatoires des EP mises en place, pas d'impacts sur ces milieux.</p>   |
| <b>ZNIEFF</b>                                      | <p><b>Pas compris dans un périmètre de ZNIEFF.</b></p> <p>Les ZNIEFF les plus proches se situent à environ 2,1 km au Nord-ouest et au Nord-est du projet : ZNIEFF 1 « <i>Carrière des Roncerets</i> », ZNIEFF 1 « <i>Anciennes carrières de Montmartin-sur-Mer</i> ». Pas d'interactions hydrauliques.</p> <p>Interactions hydrauliques avec les ZNIEFF situées à 3,6 km au Nord-ouest du projet : ZNIEFF 1 « <i>Estuaire de la Sienne</i> », ZNIEFF 2 « <i>Havre de Regneville</i> ». Mais au vu de l'occupation du sol du projet (différente des habitats de la ZNIEFF), des mesures compensatoires des EP mises en place, pas d'impacts sur ce milieu.</p> |
| <b>Zones inondables</b>                            | <p><b>Pas concerné par un PPRI.</b></p> <p>Selon l'atlas de la DREAL Normandie, le projet n'est <b>pas situé en zones inondables</b>.</p>   |
| <b>Périmètre protection de captage eau potable</b> | <p>Dans un <b>périmètre de protection éloigné</b>. Il n'y aura pas de stockage de produits potentiellement dangereux sur le projet et l'assainissement des EU sera collectif. <u>Pas d'impacts</u> sur la ressource en eau.</p>   |

| Thèmes                   | Périmètre du projet   |
|--------------------------|---|
| Géologie                 | D'après la carte géologique de <u>Coutances</u> : Sols schisto-gréseux.   |
| Contexte hydrogéologique | <b>Risque d'inondations des infrastructures profondes (2,5 à 5 m)</b> sur la <u>majorité du périmètre</u> . Augmentation du risque dans la partie Sud-ouest avec <b>un risque d'inondations des sous-sols</b> .   |
| Perméabilité             | Sols moyennement à perméables.<br>Valeur de perméabilité retenue : <b>50 mm/H</b> .   |
| Topographie              | Altitude comprise entre 49 et 52,50 m NGF.<br>Pente la plus importante de l'ordre de <b>1,8 %</b> du Sud-est vers le Nord-ouest.  |
| Occupation du sol        | Le projet est bordé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au Nord par une prairie,</li> <li>- A l'Est par la rue du Puits,</li> <li>- Au Sud par des maisons individuelles,</li> <li>- A l'Ouest par une parcelle agricole.</li> </ul> <p>Il est occupé par une <b>prairie pâturée</b> (Code CORINE : 38.1).</p> <p>Le périmètre est bordé de haies arborées, arborescentes à arbustives. <b>L'ensemble des haies seront conservées.</b></p> |
| Zones humides            | <b>Aucune zone humide</b> inventoriée selon la réglementation en vigueur.   |
| Réseau hydrographique    | Il n'y a <b>pas de cours d'eau ou fossé</b> au sein ou en périphérie du périmètre d'étude.  |
| Bassin versant           | Le périmètre d'étude est situé à cheval sur <b>deux bassins versants</b> : BV Sud-ouest d'un cours d'eau non nommé, affluent du ruisseau le Bouillon, d'une superficie de 71 Ha ; BV Nord-est d'un cours d'eau le Cliquet, affluent de la Sienne, d'une superficie de 142,3 Ha.   |

### 1.3 Gestion des eaux pluviales du projet

Dans un souci de limiter l'incidence du projet sur le milieu récepteur et de préserver l'avenir, le principe général est de maintenir la situation initiale, avant aménagement, voire de l'améliorer, quantitativement et qualitativement. Il s'agit de compenser l'imperméabilisation des sols en tendant à stabiliser les volumes ruisselés, à la régulation des débits et au traitement de la pollution (chronique et accidentelle).

Les mesures compensatoires pour gérer les eaux pluviales reposent sur deux principes :

- L'infiltration dans le sol, lorsqu'elle est possible, pour réduire les volumes s'écoulant vers l'aval,
- La rétention pour réguler les débits à l'aval.

Dans le cas présent, le principe retenu pour le projet est **l'infiltration** :

- Infiltration à la parcelle en conformité avec le SDAGE et le SAGE sous forme de **tranchée d'infiltration sans trop-plein**,
- Infiltration des eaux de la voirie, des trottoirs, des espaces verts, sous forme d'un **bassin à ciel ouvert, enherbé, à sec, sans rejet**.

A partir du plan d'aménagement retenu, la surface desservie présentera un **coefficient d'imperméabilisation global** estimé à **0,62**. Les débits ruisselés seront plus de **15 fois** supérieurs après la réalisation du projet par rapport à la situation existante.

**En synthèse, le schéma d'assainissement des eaux pluviales prévoit :**

- **Pour les lots : 1 tranchée d'infiltration de 17,2 m de long minimal, 3 m de large et une profondeur de 80 cm, sans trop-plein pour une surface active de 500 m<sup>2</sup>.**
- **1 bassin d'infiltration dont le volume utile à stocker est de 212 m<sup>3</sup>.**

**Des noues de collecte** seront réalisées le long de la voirie pour valoriser la gestion des eaux pluviales.

**L'ensemble des mesures compensatoires prévu dans le cadre du projet apparaissent suffisantes pour respecter le contexte local.**

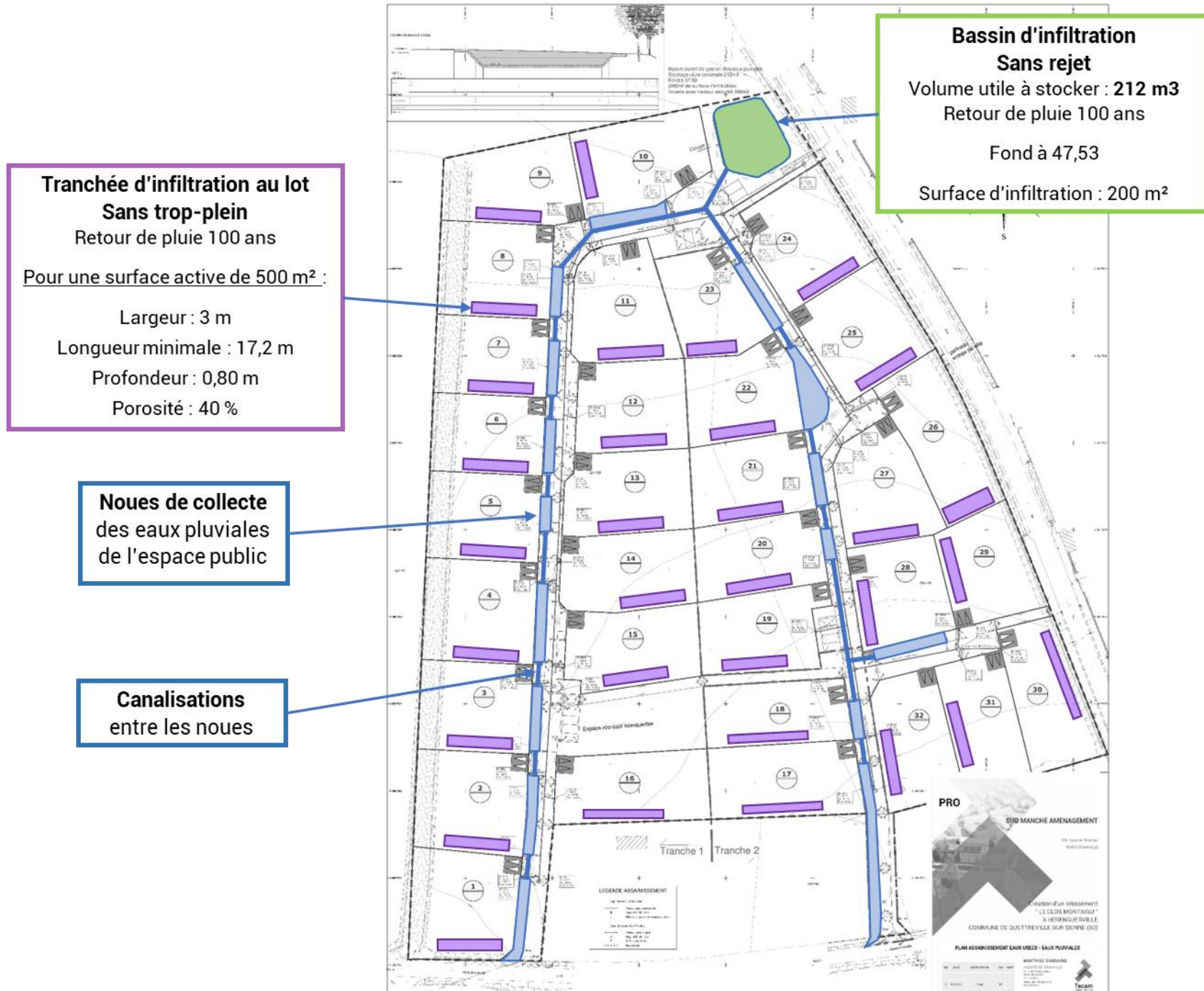


Figure n°1 : Localisation et caractéristiques des ouvrages d'infiltration à l'échelle du projet (Source : TECAM)